



Réseau de
foresterie pour le
développement
rural

Réseau de Foresterie pour le Développement Rural

document du réseau
25a
juillet 2001

Foresterie communautaire: relever le défi camerounais

David Brown et Kathrin Schreckenber

DFID



A PROPOS DES AUTEURS

David Brown est Chercheur et Coordinateur du Groupe Politique Forestière et Environnement à l'ODI. **Kathrin Schreckenberg** est Chercheuse et Coordinatrice du Réseau Foresterie pour le Développement Rural à l'ODI. On peut les contacter à : Overseas Development Institute, 111 Westminster Bridge Road, Londres SE1 7JD, UK. Tél : +44-20-7922 0300 ; Fax : +44-20-7922 0399 ; Email : d.brown@odi.org.uk et k.schreckenberg@odi.org.uk.

ISBN 0 85003 546 6

FORESTERIE COMMUNAUTAIRE : RELEVER LE DEFI CAMEROUNAIS

David Brown et Kathrin Schreckenber

RESUME

Le cas du Cameroun constitue l'un des plus grands défis pour la foresterie communautaire sous les tropiques et a suscité un intérêt exceptionnel dans la communauté internationale. Une refonte radicale de la législation forestière en 1994 a ouvert la voie à la participation des communautés dans la gestion des forêts pour une production commerciale des bois. L'histoire que l'ensemble des documents de cette série décrit, c'est qu'en dépit de l'énormité du défi à relever, on peut faire des progrès réels à partir d'un certain seuil d'inquiétudes locales et internationales et que les bénéfices recherchés peuvent déborder du secteur forestier pour profiter aux domaines plus généraux de la gestion publique. Toutefois, ces progrès prennent du temps et exigent de la ténacité et un engagement financier à long terme de la part aussi bien des acteurs locaux que des bailleurs de fonds internationaux.

INTRODUCTION

La présente série a pour thème les nombreuses valeurs importantes qui peuvent provenir de la participation des communautés à la gestion forestière dans les pays tropicaux humides. Elle s'intéresse particulièrement à l'un des principaux producteurs de bois du monde tropical, un pays d'Afrique de l'Ouest, le Cameroun. Les valeurs en question sont liées au thèmes suivants : soulagement de

la pauvreté, conditions de vie durables et régénération des communautés ; gestion correcte et durable des ressources ; conservation de la biodiversité en situation critique ; et, finalement, la conservation d'écosystèmes uniques dans l'intérêt à long terme de la population mondiale dans son ensemble. L'objectif de ce document généraliste est de présenter le contexte international du cas camerounais et de mettre en lumière les enseignements que pourrait en tirer l'opinion publique internationale.

LE CAS DU CAMEROUN DANS SON CONTEXTE

La scène internationale

L'engagement des communautés dans la gestion forestière est maintenant un pilier majeur de la plupart des programmes internationaux visant à soutenir le développement du secteur forestier dans les pays tropicaux (Brown, 1999), mais cela reste aussi une option difficile (Encadré 1). Embrassant toute une série de formes sociales de gestion forestière, les origines de la foresterie communautaire sont très étroitement liées aux programmes lancés par les gouvernements, tels que la foresterie des groupes d'usagers au Népal et la gestion forestière commune (Joint Forest Management) en Inde (Hobley, 1996). Dans ces deux pays, la préoccupation initiale portait sur la situation des terres dégradées, les Administrations forestières étant peu enclins à confier des forêts « bien

Encadré 1 Associer les communautés à la gestion forestière

Améliorer les bénéfices que les communautés rurales tirent de la gestion forestière a été l'un des principaux objectifs de la foresterie tropicale au cours de la dernière décennie. Nulle part cela n'aura été facile. Les arbres – notamment ceux des forêts de grande valeur – ont beaucoup d'attributs potentiellement problématiques :

- ils sont de par leur nature encombrants et indivisibles ;
- ils sont en concurrence pour l'espace avec d'autres ressources qui peuvent très bien donner des profits plus rapides et plus réguliers, ce qui est d'une grande importance dans des environnements politiques incertains ;
- ils peuvent nécessiter des soins experts pendant de longues périodes ;
- leur récolte peut exiger beaucoup de capitaux ;
- ils peuvent apporter des bénéfices inégaux à différentes personnes (et peuvent nécessiter des investissements différentiels sur des périodes différentes pour réaliser ces bénéfices) ;
- les droits les concernant sont souvent incertains, particulièrement pour ceux qui en dépendent le plus (c'est à dire les ruraux pauvres) ;
- du fait des valeurs nationales et internationales qu'ils représentent, ils suscitent l'intérêt de puissantes parties prenantes, y compris non seulement des bureaucraties gouvernementales, mais aussi des industries de la filière bois, des agences internationales et des ONG environnementales.

fournies » à la gestion communautaire. Dans les deux cas, la transition d'une conservation stricte et d'une utilisation de subsistance de ces forêts à une gestion des bois (et des produits forestiers non ligneux) plus commerciale demeure difficile (Poffenberger, 2000).

Les forêts ayant des espèces de bois d'oeuvre de valeur commerciale élevée sont encore plus problématiques. Dans le reste du monde, les expériences engageant les communautés dans la gestion de telles forêts restent relativement rares. Le Mexique constitue une exception, où les tentatives des communautés *ejido* de Quintana Roo pour développer des systèmes durables de gestion forestière autour de la production de bois de grande valeur, ont été observées attentivement (ex : Primack *et al.*,

1998). Toutefois, la situation des *ejidos* est exceptionnelle car ils ont un long passé de sécurité foncière, inscrite dans la constitution de 1917 après la révolution mexicaine. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres pays tropicaux où les systèmes fonciers prévalant dans les zones forestières sont souvent complexes et peu clairs.

La documentation décrivant les expériences asiatiques de gestion des ressources naturelles à caractère communautaire est importante mais il y a moins de connaissances et de documentations concernant les expériences en Afrique (Danso *et al.*, 2000). Certains des nombreux exemples de tentatives menées pour associer les communautés locales à la gestion des forêts et autres ressources africaines ont été présentés à Banjul lors de « l'Atelier

International sur la Foresterie Communautaire en Afrique » en avril 1999 (FAO, 2000). En ce cours laps de temps, les développements ont été rapides et nulle part ailleurs plus qu'au Cameroun.

Le défi camerounais

Le cas du Cameroun a suscité un intérêt exceptionnel dans la communauté internationale. Cet intérêt est lié non seulement à l'importance de ce pays – grand producteur de bois tropicaux, dépositaire de biodiversité et réserve de richesses environnementales – mais aussi au fait que ses ressources forestières ont longtemps été gérées d'une manière qui excluait les communautés résidentes et dépendantes des forêts, de presque tous les bénéfices qu'on peut en tirer. En fait, le type de gestion forestière que ce pays a connu est, de bien des façons, l'antithèse de tout ce que l'on cherche à réaliser grâce à la « foresterie communautaire ».

Quel que soit le contexte, il risque d'y avoir des conflits d'intérêts entre divers groupes intéressés par la ressource, mais cela est particulièrement vrai au Cameroun où les principales parties prenantes ont des niveaux assez disparates de pouvoir d'achat et d'influence politique. D'un côté, on trouve les habitants des forêts qui sont dispersés, désorganisés et impuissants et qui dépendent lourdement de la forêt et des ressources qu'elle procure, mais dont la sécurité foncière et la voix au niveau national sont souvent minimales. D'un autre côté, les entreprises de bois qui ont lourdement investi dans les opérations d'abattage et de transformation du bois, ont des liens étroits avec les autorités politiques nationales et beaucoup à perdre de

l'exercice d'un contrôle public (et encore plus à gagner de son absence). A celles-ci, il faut ajouter un lobby environnemental international à la voix de plus en plus stridente pour qui, dans l'ensemble, la valeur des forêts camerounaises réside davantage dans leurs valeurs à long terme – environnement, option et existence – que dans leurs utilisations directes, et pour qui aucun des principaux partis nationaux ne représente le groupe d'intérêt primordial.

Réconcilier ces intérêts rivaux ne semble pas facile et la possibilité d'y parvenir ne peut, même à présent, être garantie. Pourtant, il convient de relever le défi, si l'on veut que l'utilisation durable des forêts ait réellement un sens dans la vie des populations rurales pauvres. L'histoire que l'ensemble des documents de cette série décrit, c'est qu'en dépit de l'énormité du défi à relever, on peut faire des progrès réels à partir d'un certain seuil d'inquiétudes locales et internationales et que les bénéfices recherchés peuvent déborder du secteur forestier pour profiter aux domaines plus généraux de la gestion publique. Toutefois, ces progrès prennent du temps et exigent de la ténacité et un engagement financier à long terme de la part aussi bien des acteurs locaux que des bailleurs de fonds internationaux.

Un changement radical : la Loi Forestière de 1994

Le point de départ de toute discussion sur l'engagement des communautés dans la gestion des forêts camerounaises, au cours de la dernière décennie, se doit d'être la Loi Forestière de 1994. Le Cameroun a choisi la stratégie, à haut risque politique, de radicalement réformer son cadre législatif afin, à la fois, d'améliorer l'efficacité de l'industrie et de

promouvoir la participation communautaire dans la gestion forestière (Brown, 1999). Les points forts et les faiblesses de cette loi et sa progression dans la législation, ont été débattus en détail par Ekoko (1997) et Egbe (1998). Ce qui est vite devenu évident, c'est que la promulgation de cette loi n'était que le début d'un processus. En premier lieu, le système juridique camerounais, hérité des Français, dépend lourdement de la promulgation des lois (beaucoup plus que, par exemple, la législation britannique qui s'appuie davantage sur le précédent) et cela signifie que le contenu des divers décrets d'application et arrêtés s'est avéré au moins aussi important que la Loi elle-même. Deuxièmement, définir toute législation sur l'engagement des « communautés » dans la gestion des ressources pose problème dans le cas du Cameroun, du fait que la notion de « communauté » n'a pas de statut légal et est susceptible, de toute manière, d'interprétation dans une variété de domaines (résidentiel, ethnique, associatif). Les droits fonciers communautaires sont également exceptionnellement faibles dans des pays comme le Cameroun qui ont hérité des régimes fonciers coloniaux français.

En plus de ces deux ensembles d'influences, il y avait le fait que le contexte politique était défavorable sur de nombreux plans : la nouvelle loi avait, d'une manière non négligeable, été imposée au Gouvernement camerounais par les conditions de Bretton-Woods et il y avait peu d'adhésion de la part des instances politiques supérieures. De surcroît, des sections importantes de l'industrie forestière étaient hostiles à la participation des communautés. C'était compréhensible dans la mesure où elles allaient perdre une partie des

bénéfices au profit de leurs partenaires locaux et que les conditions requises par l'administration (ex : inventaire, etc.) étaient bien plus contraignantes qu'avec les « ventes de coupe ».

Le document 25b(i) d'André Djeumo continue le récit. En tant que membre fondateur en 1997 de la Cellule communauté forestière (CCF) au Ministère de l'environnement et des forêts (MINEF) qui était soutenue par une initiative britannique, le *Projet de Développement de la Foresterie Communautaire*, l'auteur a connu directement les difficultés d'établir à partir de rien, non pas simplement un concept – de forêts communautaires – mais aussi une institution publique de gestion des forêts communautaires. Après avoir établi le système de classification des forêts et de gestion des bois au Cameroun, Djeumo retrace l'histoire de la CCF, puis examine la réalité des premières applications en matière de forêts communautaires.

LES LEÇONS APPRISSES

A partir de cela et des autres documents de cette série, le présent document examine les différentes méthodes utilisées par les Camerounais et leurs partenaires internationaux pour tenter de relever les défis posés par la foresterie communautaire et il fait des suggestions importantes non seulement pour le Cameroun mais aussi pour la foresterie tropicale en général.

Qu'est-ce qu'une communauté?

A aucun moment, la législation camerounaise ne cherche à définir la notion de « communauté » dans les mains de laquelle la gestion d'une « forêt communautaire » est placée (Brown, 1999). Djeumo examine en

profondeur les différents types de statut juridique qu'une « communauté » peut choisir d'adopter et le fait qu'aucune des options possibles ne reflète de manière satisfaisante l'un des types de communauté qui existe dans la réalité. L'hétérogénéité de la notion de « communauté » est mise en lumière par Ruth Malleson dans le document 25g(ii) ainsi que les difficultés que cela pose pour une gestion des ressources à caractère communautaire. Le domaine de recherche de Malleson est la province anglophone du Sud-Ouest où de hauts niveaux de mouvements de population sont traditionnels, avec d'importantes implications pour la définition des identités sociales. Elle conclut en affirmant qu'il est essentiel de comprendre la diversité des identités communautaires si l'on veut promouvoir des initiatives appropriées de gestion forestière à « caractère communautaire » dans un tel environnement.

Une participation efficace

Les documents de Djeumo et de Malleson montrent la nécessité de méthodologies efficaces de participation, si la « communauté » doit servir à représenter, au lieu d'occulter, l'intérêt public. Le document 25c de Guillaume Lescuyer *et al.* décrit une tentative particulièrement intéressante de s'assurer que toutes les parties prenantes sont bien intégrées au processus de consultation publique. Bien qu'il ne soit pas directement concerné par une « forêt communautaire » au sens légal, le projet – mené dans le cadre du Programme Tropenbos du Cameroun – donne un exemple du principe participatif remarquablement complet et soigné qui devrait être d'un grand intérêt général et non pas seulement réservé au Cameroun. Le

fait qu'il n'ait pas entièrement réussi, en dépit des immenses efforts de beaucoup des employés et des villageois participants, montre l'importance prépondérante du contexte politique et la nécessité d'engagements clairs de la part du gouvernement, aux plus hauts niveaux.

Les tentatives faites pour obtenir une large participation publique figurent fortement dans trois autres articles de cette série. Le document 25d de James Acworth *et al.* (sur la région de Mokoko à la lisière de la province du Sud-Ouest) et le document 25h(iii) de Charles Tekwe et de Fiona Percy (sur les restes de la forêt de Bimbia-Bonadikombo également dans la province Sud-Ouest) et le document 25h(ii) de Anne Gardner *et al.* (sur la zone de vergers en brousse, dans la province Nord-Ouest la plus septentrionale), tous illustrent l'importance d'une association étroite des communautés locales. De plus, ils soulignent le besoin d'un engagement à long terme de partenaires extérieurs (dans les deux premiers cas, le Projet du Mont Cameroun, cofinancé par le MINEF et le DFID et, dans le troisième, le Projet Kilum-Ijim, cofinancé par le MINEF et Birdlife-International, avec un cofinancement du DFID).

Contribution des forêts communautaires au soulagement de la pauvreté

Dans cette série, deux documents s'intéressent à la possibilité de l'engagement de la communauté dans la transformation des bois en aval, qui se révèle elle-même un thème d'une importance critique dans le déplacement de l'équilibre des pouvoirs au bénéfice de la population sur place et au détriment de l'industrie du bois. Le document 25f(i) de

Philippe Auzel *et al.* et le document 25f(ii) de Martha Klein *et al.* portent sur des zones environnantes dans la Province de l'Est francophone. Ils montrent les bénéfices significatifs que les communautés peuvent retirer de l'exploitation de leurs ressources ligneuses et les avantages pour elles de résister aux propositions des membres les moins scrupuleux de l'industrie du bois. L'importance de ces deux documents réside non seulement dans le fait qu'ils constituent des documents sur les grandes richesses économiques dont les communautés pourraient bénéficier si elles gardaient le contrôle de leurs propres ressources, mais aussi les bénéfices à obtenir dès lors que l'on donne aux communautés un intérêt à long terme dans les ressources forestières. Ces deux documents devraient susciter un grand intérêt dans les cercles de la foresterie communautaire au niveau international, vu l'importance croissante donnée au thème de la transformation en aval et le besoin de lier ceci, d'un côté au soulagement de la pauvreté et, d'un autre côté, à la conservation des ressources.

Les expériences telles que celles qui sont décrites par Auzel *et al.* et Klein *et al.* commencent à permettre d'évaluer la capacité de la foresterie communautaire à réduire la pauvreté dans les zones de haute futaie du Cameroun. Dans le document 25h(i), Timothée Fomété et Jaap Vermaat examinent les façons dont certaines des premières communautés ayant obtenu des forêts communautaires ont décidé de distribuer les bénéfices, depuis la distribution sur une base individuelle, jusqu'à des arrangements plus complexes ayant des effets multiplicateurs significatifs pour l'ensemble de la communauté. Ce qui apparaît progressivement c'est que, alors qu'il n'y a

aucune garantie que la foresterie communautaire réduira la pauvreté, elle a le pouvoir de le faire, si certaines conditions sont remplies. Fomété et Vermaat montrent l'importance cruciale des facteurs suivants pour les communautés :

- protection légale entière et appliquée ;
- suffisamment de poids pour obtenir et maintenir le contrôle de leurs processus organisationnels et de planification ;
- d'adéquates compétences organisationnelles, administratives et techniques ;
- accès au financement ;

Il est clair que ce sont là des exigences majeures et il est loin d'être certain qu'elles puissent être satisfaites au niveau national. Mais lorsqu'elles le seront, le flot des revenus allant aux communautés pourrait être tout à fait substantiel et bien au-delà de leurs expériences précédentes. De plus, associés aux bénéfices en chaîne provenant d'une meilleure capacité des communautés à gérer leur part des droits d'abattage, et à la valeur d'une bonne gestion à long terme des ressources, ils offrent la perspective d'un progrès réel à des populations qui ont, jusqu'à présent, été marginalisées et paupérisées.

Il convient de considérer les ressources forestières dans leur totalité

A la différence de la gestion forestière orientée au départ vers la subsistance dans la foresterie communautaire au Népal et en Inde, l'effort au Cameroun a essentiellement porté sur la gestion de forêts communautaires pour le bois. Même si, pour de nombreuses populations rurales, notamment dans les zones de hautes futaies au sud du pays, la ressource que constitue le bois représente réellement un intérêt majeur, elle est rarement la seule. Il apparaît de plus en plus

évident que les produits forestiers non ligneux (y compris le gibier) revêtent une importance comparable pour les communautés locales avec les avantages à long terme qu'elles en tirent par une gestion active.

Faune et chasse

Quatre documents de cette série portent sur les ressources fauniques qui, en plus de leur contribution potentielle au soulagement de la pauvreté, sont une source d'inquiétude internationale. Samuel E. Egbe plante le décor dans le document 25e(i) en passant en revue les dispositions légales de la Loi de 1994 qui permet l'établissement de territoires de chasse communautaires dans un système parallèle aux forêts communautaires. Il souligne les ambiguïtés de la Loi concernant la faune et la nécessité urgente de clarifier le cadre institutionnel de son exploitation. Deux documents considèrent ensuite les tentatives d'associer les communautés à l'utilisation et à la consommation de la faune : Kristin Olsen *et al.* (document 25e(ii)) s'intéresse à l'engagement des communautés dans une chasse contrôlée autour du Mont Cameroun (une région de grande biodiversité mais avec des réserves fauniques en diminution), tandis que Mark van der Wal et Elias Djoh (document 25e(iv)) décrivent le processus consistant à établir un territoire de chasse communautaire dans la Province de l'Est, là où les réserves fauniques sont bien plus grandes mais de plus en plus menacées. Ces deux documents s'intéressent essentiellement au commerce de la viande de gibier.

Dans le document 25e(iii), Djoh et van der Wal apportent aussi une documentation sur une tentative faite pour développer un site d'écotourisme communautaire, basé sur une

population fixe de gorilles des plaines. Une telle expérience d'utilisation sans consommation est particulièrement intéressante dans le contexte présent, du fait de l'importance de l'écotourisme pour la pérennité à long terme des nombreux sites protégés qui se créent en Afrique centrale. Alors que le développement du tourisme pourrait apparaître une aventure risquée dans une grande partie de cette région, à cause des problèmes d'instabilité politique, du fait de la faiblesse de l'infrastructure touristique et des populations animales non habituées à être observées par l'homme, il y a peu de doute que si cela peut réussir dans la région, c'est probablement au Cameroun. Garantir des bénéfices réels aux communautés locales est l'un des principaux défis à relever et ce document apporte une première documentation importante sur la manière dont on pourrait y parvenir.

La nécessité d'une planification intégrée

Les documents sur la faune décrits ci-dessus posent tous la difficile question de la taille admissible et de l'emplacement des territoires de chasse communautaires qui, ce qui n'est peut-être pas surprenant, ne ressemblent pas du tout aux terrains de chasse traditionnels. Ces documents et celui de Lescuyer *et al.* suggèrent tous qu'il faut une approche plus intégrée à la planification, dans laquelle les ressources, aussi bien ligneuses que non ligneuses, sont placées dans un cadre général de gestion des ressources naturelles (voir l'Encadré 2).

Cela est mis en évidence dans le document 25g(i) de Denis Sonwa *et al.* qui parle de l'importance potentielle de la gestion agroforestière durable des cacaoyères. Dans ce système agricole, largement répandu au sud

du Cameroun, le cacao est cultivé à l'ombre d'arbres fruitiers indigènes plantés (comme *Dacryodes edulis*) autrefois uniquement trouvés dans les forêts. Les auteurs mettent beaucoup en avant la production de cacao afin de garantir la viabilité à long terme de la forêt, d'une manière bien intégrée aux autres aspects de l'économie rurale. Ils soutiennent que l'on ne peut pas forcer « une perspective communautaire » sur une communauté, mais qu'il peut être possible d'engager de nombreuses activités à caractère individuel qui bientôt atteindraient certains des objectifs recherchés pour les forêts communautaires.

Toutefois, différentes utilisations des forêts peuvent se concurrencer et ainsi les communautés et leurs partenaires doivent être capables de clairement évaluer les bénéfices des différentes lignes de conduite. De toute évidence, cela concerne avant tout la tension entre préservation et utilisation (par exemple, la chasse et l'écotourisme). Les communautés doivent être capables de s'assurer qu'elles peuvent imposer à tous leurs membres de

respecter les décisions prises par la collectivité. La conservation exige aussi une coopération étroite entre villages adjacents pour, à la fois s'assurer que les efforts de conservation des villageois ne sont pas contrecarrés par leurs voisins et des indépendants, et aussi éviter les risques pour les projets durables en condamnant et en pénalisant les contrevenants extérieurs à la communauté locale, n'ayant pas de bénéfices à long terme dans l'état des ressources.

Le processus d'innovation politique *Les innovations politiques majeures exigent du temps et des ressources*

Sept ans après l'adoption de la nouvelle Loi forestière, et des engagements majeurs des bailleurs de fonds internationaux (de l'ordre de plusieurs millions de dollars par an), la foresterie communautaire ne fait que commencer à donner des résultats. Néanmoins, les bénéfices pour la nation provenant d'une gestion améliorée des ressources forestières pourraient être énormes (cette industrie représente 12% du PNB, 25% des

exportations et plus de 600 millions de dollars US par an), ainsi que les bénéfices en chaîne du fait d'une bonne administration publique.

Obtenir ces bénéfices ne sera certainement pas sans avoir un coût. Superviser correctement le domaine forestier reste partout problématique vu les conditions que l'on trouve en Afrique centrale où les possibilités d'abus sont immenses. Mettre une partie de ce domaine entre les mains de communautés rurales est une possibilité de limiter ces abus, mais cela nécessitera des accords et des systèmes institutionnels qui, jusqu'à présent, existent à peine. De surcroît, contrôler de nombreuses petites forêts et s'assurer que leur exploitation est conforme aux divers plans de gestion, sera coûteux en termes de temps de travail et de logistique. Sans aucun doute, l'industrie a la capacité de supporter ces coûts, mais permettre de le faire au bénéfice des populations rurales plutôt que des entreprises d'abattage nécessitera une réelle volonté politique au niveau national (ce qui, jusqu'à présent, a plutôt fait défaut).

Politique et projets ont des rôles complémentaires

Dans la plupart des pays africains, la gestion à caractère communautaire a été introduite par l'intervention de projets (Bojang, 2000). Le programme du DFID au Cameroun était le fer de lance de la liaison des interventions au niveau des projets et de l'influence politique dans le secteur forestier. Dans le cas de la foresterie communautaire, l'établissement d'un cadre politique favorable était, de toute évidence, une condition indispensable à l'instauration de la foresterie communautaire, sans laquelle aucun réel progrès n'aurait été possible. Dans le même temps, une expérience continue sur le terrain était nécessaire pour traduire ce cadre politique

en une base de travail pour la gestion communautaire. Premièrement, la nouvelle loi laissait de nombreuses questions en suspens concernant son application. Deuxièmement, la « vérité du terrain » de la nouvelle législation constituait aussi un défi majeur, au vu de l'hétérogénéité du contexte national et de la spécificité des conditions locales. Les documents de cette série prouvent les efforts d'une grande variété d'organisations camerounaises et d'au moins quatre groupes de bailleurs de fonds internationaux (DFID-UK, la Coopération néerlandaise et SNV, la Commission européenne et la Coopération française) pour faire progresser la législation par une combinaison d'expériences pilotes sur le terrain et d'influence politique.

Le besoin d'un « feedback » continu vers la scène politique

Les projets qui s'appuient au niveau politique doivent être en mesure de rapporter leur expérience. Poffenberger (2000) décrit comment les premières directives pour le transfert des forêts au Népal et en Inde ont fait l'objet de révisions répétées. L'Etat d'Orissa a même modifié quatre fois sa résolution de gestion forestière commune en dix ans et la plupart des Etats indiens ont également reformulé à plusieurs reprises leurs stratégies en fonction des rapports recueillis sur le terrain. Bien qu'encore au premier stade au Cameroun, les rapports des projets ont déjà un effet. Par exemple, la décision du Ministre du MINEF de permettre la délégation de son autorité sur l'exploitation en régie aux comités de foresterie communautaire¹, et non pas seulement aux

¹ Cette décision permet aux communautés de gérer et d'exploiter leurs propres forêts et empêche l'entrée de gros engins dans les forêts communautaires.

Encadré 2 : forêts communautaires ou foresterie participative ?

Dans le document 25b(i), Djeumo explique qu'au Cameroun les forêts communautaires ont été perçues comme un moyen d'accéder à un processus plus largement défini : la foresterie participative. Celle-ci peut comprendre tous les aspects de la gestion des ressources arboricoles, qu'elles soient sur une ferme ou dans une forêt et qu'elles appartiennent à des particuliers ou à des communautés. Les documents de cette série illustrent clairement la nécessité d'un investissement significatif en temps et en ressources pour résoudre le difficile problème de trouver la meilleure manière d'établir des forêts communautaires. Pourtant, on peut s'inquiéter aussi du fait qu'un objectif trop limité conduirait un jour à une situation où un grand nombre de forêts communautaires seraient disséminées comme des îles dans un océan de ressources forestières dont l'utilisation ne serait pas contrôlée. Tout indique que, à long terme, une approche intégrée et participative à la planification est essentielle, les forêts communautaires n'étant qu'une partie d'un ensemble plus vaste.

industriels forestiers autorisés, a ouvert la voie à l'engagement des communautés dans la transformation des bois en aval et devrait devenir une étape fondamentale dans l'histoire de la foresterie communautaire camerounaise. Cela n'avait cependant pas été prévu lors de l'annonce initiale de la nouvelle législation.

La foresterie communautaire a besoin d'une bonne gouvernance

Le besoin de transparence

L'évidence de l'Inde et du Népal montre clairement l'étroite relation entre l'émergence de la démocratie comme forme de gouvernement et la demande croissante de son application pour la gestion des ressources forestières (Khare, 1996). Dans le cas du Cameroun, l'expérience actuelle à grande échelle des forêts communautaires montre de plus en plus l'importance de ces dimensions de gouvernance.

Un élément essentiel de la gouvernance est la transparence. Celle-ci est illustrée dans le document 25b(ii) de Timothée Fomété qui traite des problèmes graves de financement rencontrés par les groupes Camerouniens lorsqu'ils tentent d'établir leurs forêts communautaires. Un système fiscal décentralisé est en place pour donner les bénéfices aux communautés proches des abattages et, théoriquement, ces revenus pourraient être utilisés pour financer une application en matière de forêt communautaire. Malheureusement, le système est tellement abusé qu'il bénéficie à seulement quelques-uns, et encore. C'est en partie à cause d'un manque sérieux de transparence – les communautés (ou certains membres des communautés) ne sont pas conscientes des

ressources (à la fois financières et techniques) auxquelles elles ont droit, pas plus que l'administration locale, l'administration forestière ou les services judiciaires ne procurent un service clair et constant.

La transformation des bois consolide les communautés

Les initiatives mentionnées par Auzel *et al.* et Klein *et al.* sont particulièrement intéressantes – et probablement importantes – en ce sens que non seulement elles attestent de la forte valeur ajoutée par la transformation, mais aussi offrent une manière de surmonter la marginalisation des communautés rurales dans les processus politiques. Bien qu'il soit encore très tôt pour l'affirmer, dans les deux cas, il semble que la transformation *in situ* déplace le point de gravité du pouvoir vers la population sur place, au détriment des élites externes et de la filière bois.

La nécessité de partenariats multiples

De toute évidence, le développement réussi d'une forêt communautaire implique une exigence d'engagement authentique des services de l'Etat. Cependant, lorsque les risques politiques sont élevés, et que le pouvoir des parties prenantes n'est pas équilibré, le soutien inconditionnel des agences bilatérales et multilatérales est également essentiel.

En outre, les communautés ont toutes les chances d'avoir besoin d'un certain nombre d'autres agences, notamment d'ONG nationales et internationales. La foresterie communautaire nécessite beaucoup de connaissances et permet des économies d'échelle significatives. Celles-ci concernent à la fois le besoin de se tenir informé des derniers

développements en matière de législation et d'interprétation de la loi, et l'importance d'être capable d'agir au niveau du centre politique (à Yaoundé et dans les capitales de région) et à la périphérie (dans la communauté locale). De surcroît, il y a plusieurs investissements directs (tels que les inventaires forestiers et la préparation des Plans de Gestion Simple exigés) qui ne sont probablement pas à la portée de la plupart des habitants pauvres des forêts, d'un point de vue technique ou financier, bien qu'ils pourraient engendrer des profits en aval significatifs. La nature du développement des forêts communautaires

qui exige des connaissances et des ressources (voir Encadré 3) ne fait qu'agrandir le danger de les voir saisies par les élites de la communauté. Fomété soutient que l'une des principales fonctions de la société civile doit être de veiller à ce que cela ne se produise pas en créant et en maintenant un flot transparent d'informations.

Les points d'entrée sont cruciaux

Cela concerne à la fois les contacts des sociétés d'abattage et ceux des ONG. Par exemple, un contact initial établi par une

Encadré 3 Capacité des partenariats

La foresterie communautaire est quelque chose de nouveau pour tous les partenaires potentiels. Ainsi, il y a une grande nécessité de renforcer les capacités dans de nombreux domaines :

- les communautés s'engagent dans la production de bois pour un marché exigeant, se retrouvant souvent en concurrence directe avec des sociétés d'abattage industriel bien expérimentées et équipées. Non seulement ces communautés ont besoin de compétences techniques, mais elles nécessitent avant tout la force organisationnelle capable de leur faire passer des périodes d'incertitude, de complexes négociations intérieures et extérieures et un changement rapide ;
- beaucoup d'ONG soutenant les communautés sont elles-mêmes novices dans le domaine de la production commerciale de bois ; celles qui sont principalement orientées vers la conservation ont aussi peut-être besoin de formation aux questions plus générales de développement communautaire ;
- l'Administration forestière du Cameroun, comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, a traditionnellement été considéré comme une police forestière, appliquant une foule de règlements obscurs, essentiellement pour compléter ses maigres salaires. Une réforme majeure est nécessaire si l'on veut que ces mêmes personnels deviennent les agents de vulgarisation forestière nécessaires pour faciliter le processus de développement communautaire ;
- le corps judiciaire local doit commencer à faire appliquer la protection légale des communautés contre les « incursions » extérieures ;
- le secteur privé aussi doit repenser son rôle et développer des modèles novateurs pour collaborer avec les communautés car cela devient de plus en plus nécessaire pour accéder aux stocks de bois désirés.

société d'abattage avec une communauté forestière – avant le contact avec des ONG et d'autres agences de soutien – n'est pas favorable au développement effectif d'une forêt communautaire et risque de constituer des divisions au sein de la communauté, avec différentes factions en lutte pour contrôler les bénéficiaires qui en découlent.

Comme l'indiquent plusieurs documents, les agences qui interviennent doivent également planifier leurs propres interventions soigneusement afin d'établir localement la confiance et un bon soutien. Les communautés doivent être rassurées sur l'engagement de leurs partenaires vis-à-vis du principe d'utilisation durable. Lorsque la foresterie communautaire est présentée d'abord (ou surtout) comme une question de préservation (dans le sens de préservation d'un bien public), cela risque de créer de la méfiance dans la communauté et la suspicion que la foresterie communautaire n'est qu'un autre moyen pour les intérêts extérieurs d'exproprier la forêt. De même, on peut faire beaucoup de mal aux relations communautaires en présentant les intérêts de la préservation déguisés en développement durable.

Spécificité de la situation

Beaucoup dépendra de la spécificité de la communauté concernée. Comme l'indiquent clairement les documents de cette série, il n'y a pas de recette toute faite pour la gestion à caractère communautaire au Cameroun, cela dépend beaucoup des conditions sociales locales. La gestion communautaire est particulièrement difficile dans la zone forestière à cause de la forte valeur des bois en cause. Un soutien extérieur et des garanties sont des moyens importants de redresser le rapport de

forces entre les communautés locales et les forestiers industriels. Toutefois, même à l'extérieur de la zone forestière, les risques ne sont pas négligeables, bien qu'ils soient plus liés à la pérennité financière et à l'autosuffisance qu'à des intérêts commerciaux. A un moment donné, il conviendra de satisfaire les besoins particuliers des communautés dans le Nord – plus sec – et d'inventer des modèles de forêts communautaires qui soient appropriés à leurs conditions. Une approche spécifique à la situation est indispensable et cela milite en faveur d'un soutien bien ciblé et adapté de la part des ONG.

CONCLUSION

Il est apparent, à partir de la collection des documents contenus dans cette série qu'une cogestion forestière efficace se heurte à de nombreux obstacles au Cameroun et qu'il ne faut pas se leurrer sur les difficultés à venir. Toutefois, il y a aussi plusieurs signes encourageants. Après beaucoup de frustrations du fait de la lenteur du changement, on sent maintenant que les choses commencent à bouger et qu'il y a beaucoup plus de clarté sur ce qu'il convient de faire pour obtenir un engagement plus efficace et plus sérieux des communautés dans la gestion des ressources.

Enfin, il apparaît que, dans un domaine d'innovation majeure comme celui-ci, il y a un intérêt immense à partager les expériences et à apprendre à partir des réussites et des échecs des uns et des autres. Danso *et al.* (2000) soutient que l'Afrique pourrait montrer la voie en matière de conception d'une politique et de lois positives et la mise en oeuvre d'une gestion des ressources basée sur les communautés. Pourtant, l'élément clé reste

bien le besoin de davantage de réseaux et d'une meilleure circulation de l'information. La présente série se veut une contribution à cet effort. Fidèles aux objectifs du *Réseau Foresterie pour le Développement Durable*, de nombreuses expériences présentées ici sont inédites et soumettent cette pratique novatrice à l'attention d'un public plus large, relativement tôt. Nous attendons de recevoir l'opinion de ceux qui travaillent sur d'autres sites et nous chercherons, à l'aide du *RDFN*, à transmettre vos expériences à nos collaborateurs camerounais.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre reconnaissance au DFID britannique (*Department for International Development*) qui a financé les coûts de production de cette série dans le cadre du Projet de Développement de la Foresterie Communautaire au Cameroun, géré par FRR Limited.

ACRONYMES

CCF	Cellule communauté forestière
MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
ONG	organisation non gouvernementale
DFID	Department for International Development
SNV	Netherlands Development Corporation

REFERENCES

Bojang, F. (2000) Rapport général de l'atelier international sur la foresterie communautaire

en Afrique. pp5-16 dans : FAO 2000. *La gestion participative : une stratégie pour une gestion durable des forêts d'Afrique*. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, 26-30 avril 1999, Banjul, Gambie. FAO, Rome.

Brown, D. (1999) *Principes et pratique de cogestion forestière : témoignages d'Afrique de l'ouest*. Dossier N°2 de l'Union européenne sur la Foresterie tropicale, ODI, Londres.

Danso, A.A., Reeb, D. et Warner, K. (2000) Avant-propos. Dans : FAO 2000. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, 26-30 avril 1999, Banjul, Gambie. FAO, Rome.

Egbe, S. (1998) *Forest tenure and access to forest resources in Cameroon: an overview*. Forest Participation Series No. 6, IIED, Londres.

Ekoko, F. (1997) *The political economy of the 1994 Cameroon Forestry Law*. Rapport du CIFOR, Yaoundé.

FAO (2000) Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique, 26-30 avril 1999, Banjul, Gambie. FAO, Rome.

Hobley, M. (1996) *Participatory forestry: the process of change in India and Nepal*. Rural Development Forestry Guide 3, ODI, Londres.

Khare, A. (1996) Avant-propos. Dans : Hobley M. 1996. *Participatory forestry: the process of change in India and Nepal*. Rural Development Forestry Guide 3, ODI, Londres.

Poffenberger, M. (éd.) (2000) *Communities and forest management in South Asia*. UICN, Gland.

Primack, R.B., Bray, D., Galletti, H. et Ponciano, I. (éds). (1998) *Timber, tourists, and temples: conservation and development in the Maya Forest of Belize, Guatemala and Mexico*. Island Press, Washington, D.C.

RESUMES DES AUTRES DOCUMENTS DE CETTE SERIE :

25b(i) Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contraintes

André Djeumo

L'introduction du concept de foresterie communautaire dans la législation forestière au Cameroun à travers la notion de forêts communautaires a constitué une très grande innovation dans la sous-région d'Afrique centrale. Selon les acteurs du secteur forestier et du développement en général, ce fut une grande révolution dans le secteur forestier au Cameroun. Toutefois, environ sept ans après l'adoption de la nouvelle loi de janvier 1994, le développement des activités ne semble pas répondre aux attentes. Seulement une dizaine de forêts ont été attribuées et sont actuellement plus ou moins aménagées par les communautés. Le présent document précise la genèse de ce nouveau concept au Cameroun et les stratégies développées au niveau de l'administration des forêts pour sa mise en oeuvre. Il trace ensuite la situation actuelle des dossiers pour les forêts communautaires et mène une analyse sur leur répartition géographique. Pour terminer, une réflexion sur les difficultés de mise en oeuvre du concept des forêts communautaires est menée avec un accent particulier sur celles auxquelles font face les communautés villageoises. Les principales contraintes relevées sont d'ordre socioculturel (avec une compréhension diversifiée des termes tels que « communauté » et « entité légale »), institutionnel, et surtout financier avec le coût du montage d'un dossier et de

l'élaboration du plan d'aménagement requis pour l'attribution définitive de toute forêt communautaire.

25b(ii) La fiscalité forestière et l'implication des communautés locales à la gestion forestière au Cameroun

Timothée Fometé

Le secteur forestier camerounais revêt une importance nationale primordiale, représentant 25 % des exportations en 1998/99. Ce document examine en particulier comment la fiscalité forestière peut profiter aux communautés locales. Il commence par exposer brièvement certains des changements que le secteur a connus depuis la promulgation de la Loi de 1994 portant régime des forêts et la mesure d'arrêt des exportations des grumes le 1 juillet, 1997. Parmi ces changements on note une expansion sans précédent des activités de transformation primordiales qui, assorties à la diminution des forêts autrefois ouvertes à l'exploitation, a entraîné une forte hausse de l'exploitation forestière illégale.

Ce document expose brièvement deux types de taxes décentralisées qui sont destinées à contribuer au développement local. Bien que peu importante en termes absolus, la portion décentralisée de ces taxes est significative à l'échelle locale, représentant jusqu'à trois fois la dotation annuelle des Communes par habitant. La redevance forestière annuelle (RFA) s'applique dans les concessions et 50 % est destiné aux Communes, dont 10 % versés aux communautés riveraines. La « taxe » dite « des 1000 F CFA » ne s'applique qu'aux titres d'exploitation de vente de

coupe de taille beaucoup plus modeste et est entièrement destinée à des projets locaux d'œuvres sociales tels qu'écoles et routes. Cependant, aucune de ces deux taxes n'est correctement contrôlée et le détournement des fonds constitue la pratique dominante. Au lieu de profiter au développement local, ces taxes ont mené à une déstabilisation des structures traditionnelles du pouvoir, et l'on note une connivence entre certains membres de la communauté et les exploitants forestiers, une détérioration des relations entre les Communes et les communautés villageoises et un conflit d'appropriation foncière à mesure que les communautés cherchent à étendre leur terroir pour prévoir les possibilités de vente de coupe plus lucratives (plutôt que les concessions ou les forêts communautaires). On souligne en particulier le problème majeur du manque de transparence dû à une pénurie et/ou à une mauvaise interprétation de l'information à tous les niveaux. La société civile a un rôle important à jouer pour combattre ce manque de transparence. Ce document conclut en recommandant la création d'un fonds de péréquation pour redistribuer les taxes des Communes devenues riches grâce à leurs ressources forestières, assorti d'une gestion indépendante de la « taxe des 1000 F CFA ».

25c L'implication des communautés dans l'aménagement de la forêt : une expérience en grande nature dans la forêt du sud-Cameroun

Guillaume Lescuyer, Alexandre Emerit, Edouard Essiane Mendoula et Joseph Junior She

L'implication des communautés locales dans le processus d'aménagement de la

forêt est une obligation au Cameroun. Dans le cadre spécifique du Programme Tropenbos Cameroun, une démarche a été développée à cet effet: après une phase multiforme de sensibilisation, les principaux usagers d'un écosystème de 42 500 hectares ont été rassemblés pour discuter de l'affectation et des limites de ce territoire forestier. C'est cette expérience, des conditions initiales de négociation au résultat final, qui est retracée dans cet article. Il apparaît qu'un groupe stratégique d'acteurs locaux est parvenu à imposer son point de vue sur l'aménagement du massif au détriment des acteurs macro. Pour éviter une concurrence exacerbée sur l'espace et les ressources, un mode de gestion intégrée de la forêt est suggéré, qui suppose de dépasser la distinction administrative entre domaine forestier permanent et domaine national.

25d Vers une conservation participative de la biodiversité des forêts de la région d'Onge-Mokoko au Cameroun

James Acworth, Henry Ekwoge, Jean-Marie Mbani et Grace Ntube

Sur une période de cinq ans, la présence du Projet du Mont Cameroun (MCP) a aidé la population locale à maîtriser et articuler ses préoccupations et ses intérêts, en vue d'obtenir un droit de regard en matière d'aménagement des terres forestières dans la région d'Onge-Mokoko. Longtemps méfiante à l'égard du projet, la communauté de la Plaine de Boa adjacente a conclu son propre « marché » avec une entreprise privée d'exploitation forestière. Toutefois, grâce aux conseils et à l'appui du projet, une Évaluation des Incidences sur l'Environnement (EIE) a servi d'outil de

décision participatif, permettant ainsi de mieux cerner les options d'exploitation foncière et d'abandonner ce projet d'abattage à grande échelle. Depuis lors, les activités participatives ont engendré un processus de cartographie et d'aménagement foncier dynamique et organisé au sein de la communauté, de même qu'un vaste éventail d'initiatives individuelles en matière d'aménagement des ressources, qui visent à contribuer directement aux objectifs suivants : moyens d'existence améliorés, administration performante, capacité locale accrue pour l'aménagement forestier et foncier, ainsi que conservation de la biodiversité - but du projet.

25e(i) Le droit, les communautés et l'aménagement de la faune au Cameroun

Samuel E. Egbe

Plusieurs pays ont œuvré en faveur d'une administration plus équitable de leurs ressources naturelles, en transmettant la prise de décision ainsi que le contrôle des ressources aux populations locales. En 1994, le Cameroun a adopté une nouvelle loi accordant aux communautés locales la possibilité d'un contrôle accru sur les forêts et la faune, principalement en réponse aux conditions imposées par les bailleurs de fonds concernant les Prêts d'ajustement structurel (PAS).

La promulgation de cette loi a toutefois pâti d'un manque de soutien considérable au niveau national. Les rivalités d'intérêts, conjuguées à la forte centralisation de l'appareil administratif camerounais, ont

empêché une réelle transmission de pouvoirs en matière d'aménagement de la faune. Le présent document examine les opportunités et les contraintes que présente le processus de réforme du Cameroun, dans le but d'encourager l'établissement d'une politique plus clairvoyante et mieux intégrée en matière d'aménagement de la faune.

25e(ii) Modèle de gestion communautaire de la faune pour la région du Mont Cameroun

Kristin B. Olsen, Henry Ekwoge, Rose M. Ongie, James Acworth, Ebwekoh M. O'kah et Charles Tako

Les zones forestières jouxtant le Mont Cameroun abritent l'une des biodiversités les plus variées d'Afrique de l'Ouest. On y trouve notamment de nombreuses espèces végétales et animales rares et endémiques. L'intensification de la vente de gibier, ainsi que les problèmes liés au défrichage illicite des forêts par les agriculteurs et au développement de plantations à grande échelle entraînent le déclin des peuplements animaux et végétaux.

En collaboration avec les autorités forestières, le Projet Mont Cameroun (MCP) a décidé d'aborder la gestion de la faune sauvage par le biais d'une « préservation participative de la biodiversité ». Les responsables du Projet collaborent avec les communautés locales dans deux zones forestières. L'objectif est de mettre au point un modèle viable de gestion participative et durable de la faune adapté aux besoins locaux en ce qui concerne l'utilisation, les capacités et les ressources. Pour ce faire, des groupes locaux ont été établis et les

responsables du Projet ont collaboré avec les communautés et le gouvernement afin de mettre sur pied des systèmes de gestion locale de la faune sauvages : permis de chasse, fixation et attribution de quotas durables, sanctions, surveillance et contrôle. D'autres groupes de gestion des ressources tentent désormais de s'inspirer de ce modèle et collaborent au niveau régional en vue de garantir un contrôle effectif. Bien que ce modèle ait été mis au point en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des forêts, certains de ses aspects ne sont pas prévus par la législation en vigueur. Il reste à souhaiter que ce modèle serve de catalyseur pour des changements d'orientation en matière de politiques au niveau national, afin qu'une gestion communautaire réaliste de la faune devienne une réalité sur tout le territoire camerounais.

25e(iii) Le tourisme basé sur les gorilles: est-ce une source réaliste de revenus communautaires au Cameroun? Etude de cas des villages de Koungoulou et de Karagoua

Elias Djoh et Mark van der Wal

Dans la bande de forêts située dans le sud du Cameroun, le développement d'un « site aménagé par la communauté pour le tourisme et la recherche scientifique sur les gorilles » fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement qui permet aux populations locales de participer à la gestion de la faune sauvage. Elle tente également de prendre en compte le désir d'une communauté locale de développer une catégorie de tourisme autour de leur forêt communautaire.

Plusieurs questions fondamentales relatives à la faisabilité de cette étude sont examinées dans ce rapport : la difficulté de travailler sous la législation actuelle ; la nécessité d'habituer les gorilles à la présence de l'homme ; et la difficulté d'aider la communauté à mettre en oeuvre cette initiative de manière efficace.

25e(iv) Territoires de chasse communautaires: vers la décentralisation de la gestion cynégétique. Observations relatives au village de Djaposten (Cameroun)

Mark van der Wal et Elias Djoh

Ce bref document fait état des expériences de Djaposten, village situé à l'est du Cameroun, en matière de création d'un territoire de chasse communautaire qui reflète de manière réaliste le territoire de chasse existant, et ce, dans le respect de la législation en vigueur. Le cas de ce village soulève plusieurs questions de base quant à la façon de faire face à un cadre légal inadéquat et aux difficultés liées à la gestion communautaire d'une ressource mobile.

25f(i) L'exploitation forestière artisanale des forêts communautaires au Cameroun : vers des compromis écologiquement plus durables et socialement plus acceptables

Ph. Auzel, G.M. Nguenang, R. Feteké et W. Delvingt

Testée depuis maintenant 5 années au Cameroun, la foresterie communautaire s'installe en milieu forestier contre toute attente au regard des difficultés auxquelles les communautés villageoises doivent faire

face lors du long chemin qui conduit à une attribution. L'accès à la ressource forestière se réduisant, la moindre parcelle de forêt devient un enjeu majeur pour une large gamme d'acteurs. L'économie forestière doit faire face à différents challenges dont le principal est de programmer une exploitation sans détruire irrémédiablement la ressource. La conciliation d'enjeux sociaux, économiques et écologiques est au centre des débats dans les discussions actuelles sur la gestion durable des ressources forestières. A ce propos, il apparaît de plus en plus que l'exploitation artisanale des forêts communautaires, avec l'exploitation en régie, pourrait représenter une alternative sérieuse aux solutions par trop classiques et qui ont montré leurs limites (ventes de coupes, récupérations, etc...). Les bénéfices comparés sont en effet nettement en faveur de la valorisation artisanale de la foresterie communautaire. Cette situation n'a d'ailleurs pas échappé à bon nombre d'entrepreneurs du secteur informel qui ont développé le sciage de long, de façon quasi industrielle. La rareté de la ressource ligneuse et les réactions incontrôlées que cela peut susciter avec le développement de l'exploitation forestière illégale représente une menace sérieuse pour l'avenir de la foresterie communautaire. Leur exploitation artisanale laisse pourtant entrevoir des possibilités de développement sans précédent comme le montre l'engouement d'une multitude d'acteurs pour le sciage de long. L'exploitation artisanale est donc une opportunité sérieuse qui doit être soutenue tout comme l'action des communautés forestières.

25f(ii) Forêts communautaires: les efforts de mise en œuvre à Lomié

Martha Klein, Brice Salla et Jaap Kok

Dans la région de Lomié, à l'est du Cameroun, l'implémentation de la nouvelle politique camerounaise concernant le développement des forêts communautaires est bien entamée. Les premières conventions de gestion ont été signées, leur mise en valeur est en phase d'expérimentation. Cet article reflète les expériences de terrain du projet SDDL de la SNV incluant les contraintes rencontrées et les pistes à poursuivre.

25g(i) Rôle des agroforêts cacao dans la foresterie paysanne et communautaire au Sud-Cameroun

Denis Sonwa, Stephen F. Weise, Mathurin Tchata, Bernard Nkongmeneck, Akinwumi A. Adesina, Ousseynou Ndoye et James Gockowski

Une familiarité tissée avec les agroforêts cacao, pendant plus de 70 ans, permet aux paysans du Sud-Cameroun de tirer de cet écosystème des aliments, des plantes médicinales et des revenus. Or depuis 1994, les activités de foresterie sociale au Cameroun se sont essentiellement focalisées sur l'idée d'une foresterie communautaire qui pourtant pourrait connaître quelques difficultés inhérentes aussi bien au fonctionnement des services administratifs qu'à la structuration des communautés concernées. Par ailleurs, l'interdiction d'exploiter individuellement pour la commercialisation les Produits forestiers non ligneux (PFNL) et les bois d'œuvre des forêts communautaires renforce l'attrait de

ceux qui se trouvent sur les terres «privées» (comme les agroforêts cacao). Ces espaces paysans offrent aussi le lieu idéal d'activités de foresterie dans un contexte où la cohésion communautaire serait moins forte pour susciter une adhésion massive des populations aux initiatives de groupe. Ce document suggère que les objectifs poursuivis dans le programme de foresterie communautaire peuvent partiellement être atteints par une bonne gestion des agroforêts cacao.

Une complémentarité sur les plans écologique, économique et social pourrait exister entre la gestion paysanne des agroforêts et la foresterie communautaire si celle-ci est conçue en tenant compte de l'aménagement global du terroir. Malheureusement les cacaoculteurs ne bénéficient pas de l'encadrement des services agricoles et forestiers. C'est ainsi que 85 % d'entre eux n'ont pas de contact avec ces services. Ce document recommande donc que : (1) les projets de foresterie communautaire soient formulés de telle sorte qu'ils puissent s'intégrer dans un concept général d'aménagement du terroir qui tienne compte des agroforêts cacao ; (2) les PFNL soient domestiqués dans les agroforêts cacao pour pouvoir réduire la pression sur les forêts ; et (3) les projets de domestication prennent en compte la diversité intra et inter spécifique des forêts du terroir.

25g(ii) Perspectives et contraintes en matière de gestion communautaire des forêts: conclusions d'études effectuées dans la forêt de Korup, dans la province du Sud-ouest, au Cameroun

Ruth Malleson

La foresterie communautaire ne peut porter ses fruits qu'avec l'appui inconditionnel et la participation active des populations locales. Dans ce rapport, l'auteur s'inspire des enseignements tirés de la forêt de Korup, au sud-ouest du Cameroun, pour souligner le caractère polymorphe des communautés de la région. Les conditions d'accès aux ressources forestières et aux marchés, le mélange de ménages à chef de famille *indigène* ou *étranger*, le type de mutations démographiques auxquelles sont confrontées les populations et les stratégies de subsistance sont très différentes d'une communauté à l'autre. En outre, on observe une ligne de démarcation politique très nette au sein des communautés entre les différents groupes formés par les *élites*, les *anciens* et les *jeunes*. Il est indispensable de bien saisir cette diversité si l'on veut promouvoir des projets de gestion communautaire des forêts.

25h(i) Foresterie communautaire et soulagement de la pauvreté au Cameroun

Timothée Fometé et Jaap Vermaat

Le présent document s'interroge sur les conséquences potentielles de la foresterie communautaire sur la pauvreté rurale. Alors que le développement des forêts communautaires n'en est encore qu'au tout début au Cameroun, l'information disponible, bien que limitée, indique une tendance claire. Les communautés des premières forêts communautaires avaient tendance à distribuer les bénéfices sur une base individuelle, entraînant un comportement de consommation rapide. Les expériences plus récentes, toutefois, montrent que les communautés cherchent à

mettre en place des systèmes organisationnels et de prises de décisions plus complexes qui pourraient rendre service à l'ensemble de la communauté et avoir un effet multiplicateur non négligeable. A partir de quatre études de cas, ce document conclut que la foresterie communautaire a le potentiel de contribuer de manière positive à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et au recul de la pauvreté. Mais pour cela, plusieurs conditions doivent être respectées et notamment une protection légale contre les « incursions » de l'extérieur, une propriété communautaire de l'organisation et du processus de planification, des compétences disponibles en matière de gestion et de savoir-faire technique et un accès au financement.

25h(ii) Partenariat en faveur de la conservation: foresterie communautaire à Kilum-Ijim, Cameroun

Anne A. Gardner, John DeMarco et Christian A. Asanga

Au Cameroun, la foresterie communautaire est souvent considérée comme un moyen de réorienter certains bénéfices de l'exploitation du bois vers les communautés locales. Ce document présente une étude de cas consacrée à la forêt de Kilum-Ijim, zone qui ne possède pas assez de bois intéressant pour l'exploitation forestière, mais qui offre une grande valeur de conservation. En dépit de leurs divergences d'intérêts, la communauté en faveur de la conservation ainsi que la population locale visent toutes deux à préserver la forêt dans son étendue actuelle et à l'état naturel. Cela a permis de mettre en valeur la foresterie communautaire en tant que partenariat entre communauté

pour la conservation et population locale.

25h(iii) Les 4R: un outil décisionnel précieux en matière de gestion et de partage des bénéfices pour la forêt de Bimbia Bonadikombo au Cameroun

Charles Tekwe et Fiona Percy

L'un des principaux problèmes auxquels il faut faire face lors de la création d'une forêt communautaire est la répartition des coûts et bénéfices. Le présent document rend compte de l'utilisation des 4R en tant qu'outil permettant de favoriser le processus décisionnel en matière de gestion et de partage des bénéfices dans la forêt de Bimbia Bonadikombo, au sud-ouest du Cameroun. Les 4R permettent d'analyser les *droits* et les *responsabilités* de l'ensemble des parties intéressées, ainsi que les *revenus* (ou bénéfices) qu'elles tirent de la forêt. Grâce à cette analyse, les parties concernées sont à même de comprendre les liens entre ces éléments, de faire preuve de plus d'objectivité dans l'analyse de leurs intérêts et, par conséquent, de prendre des décisions plus équitables en matière de partage des bénéfices. En outre, cet outil permet d'analyser les *relations* entre les différents acteurs en jeu et d'obtenir des informations utiles sur des points de départ éventuels pour des négociations dans les situations particulièrement épineuses. Dans le cas de la forêt de Bimbia Bonadikombo, le processus d'analyse s'est soldé par un résultat particulièrement heureux, puisque le comité d'exploitation du projet de forêt communautaire a reconnu qu'il était responsable des négociations au nom de l'ensemble de la communauté, et non selon l'avis personnel de ses membres.

Prière d'envoyer tous commentaires au sujet de ce document à l'adresse suivante :

Rural Development Forestry Network
Overseas Development Institute
111 Westminster Bridge Road
London SE1 7JD
United Kingdom
Email: forestry@odi.org.uk

Les commentaires qui parviendront seront transmis aux auteurs et pourront éventuellement figurer dans des publications ultérieures. Certaines ou toutes les parties de cette publication peuvent être photocopiées, à condition que leur source soit mentionnée. La Coordinatrice du Réseau remercie d'avance ceux qui voudront bien lui donner des précisions sur toute utilisation éventuelle de ce document à des fins de formation, de recherche ou de conception, exécution ou évaluation de programmes. Les points de vue exprimés dans les documents sont ceux de leurs auteurs et des membres du réseau. Ils ne reflètent pas nécessairement les politiques de l'ODI.

Rédacteurs: David Brown et Kate Schreckenber
Mise en page: Caroline Wood
Administratrice: Vicky Pett

Imprimé par: Russell Press Ltd, Nottingham
sur papier recyclé

RDFN logo par Redesign

Rural Development Forestry Network
Overseas Development Institute
111 Westminster Bridge Road
London
SE1 7JD
UK

Téléphone : +44 (0) 20 7922 0300
Télécopie : +44 (0) 20 7922 0399
Courrier électronique : forestry@odi.org.uk
Site Internet : <http://www.odifpeg.org.uk>

Cette série du Réseau de foresterie pour le développement rural est financé
par le Département pour le développement international (DFID)
du Royaume-Uni